ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Enseignement des langues anciennes

Question écrite n° 1561

Texte de la question

M. Bastien Lachaud interroge M. le ministre de l'éducation nationale au sujet de l'enseignement des langues anciennes dans l'enseignement secondaire. La réforme du collège engagée par Mme Vallaud-Belkacem a représenté une perte horaire importante pour l'enseignement des langues anciennes souvent réduites à ne figurer que lors des enseignements pratiques interdisciplinaires qu'introduisait la réforme. Depuis lors, M. le ministre a manifesté sa volonté de rendre à ces langues la place qu'elles méritent dans la mesure où elles constituent une « porte d'entrée » irremplaçable dans la culture littéraire et un moyen extrêmement efficace d'appropriation de la langue française. À ce titre, d'ailleurs, leur enseignement, lorsqu'il est pris au sérieux par l'institution, est tout à fait efficace dans la lutte contre les inégalités scolaires entre les élèves de milieux sociaux différents comme l'attestent les différentes enquêtes conduites par le ministère. Il souhaite s'assurer que ses propos auront une traduction concrète ; il souhaite notamment savoir à quelle hauteur il entend porter le nombre de postes aux concours, quelles mesures il entend prendre afin que les postes nécessaires à ces enseignements soient pourvus aux concours et si les dotations horaires concernant l'enseignement des langues anciennes retrouveront le niveau antérieur à celui de la réforme du collège.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale porte une attention toute particulière aux langues et cultures de l'Antiquité (LCA). Dès le 16 juin 2017 a été publié l'arrêté modifiant l'arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège. L'article 7 rétablit un véritable enseignement de lettres et cultures de l'Antiquité. Ce texte établit l'existence d'enseignements facultatifs qui ne sont plus nécessairement liés à un enseignement pratique interdisciplinaire (EPI). Il est notamment créé l'enseignement facultatif de « langues et cultures de l'Antiquité au cycle 4, dans la limite d'une heure hebdomadaire en classe de cinquième et de trois heures hebdomadaires pour les classes de quatrième et de troisième ». La mise en œuvre de cet enseignement est confortée par la publication de la circulaire no 2018-012 du 24 janvier 2018 qui rappelle les évolutions réglementaires récentes et explicite les recommandations à respecter pour garantir à cet enseignement l'enrichissement et l'efficacité qu'il peut assurer à tous les élèves en matière de maîtrise des savoirs fondamentaux de la langue française et d'émancipation grâce à une culture générale humaniste. Cette circulaire précise qu'un enseignement pratique interdisciplinaire (EPI) portant sur un sujet emprunté aux LCA peut être également proposé aux élèves dès la classe de sixième, puisque les EPI et les projets qui en résultent ne sont plus réservés au cycle 4. Il s'agit bien d'informer au plus tôt et concrètement les élèves par une découverte ancrée dans les langues et cultures de l'Antiquité afin de susciter chez eux l'envie de poursuivre cette approche. La circulaire précitée propose également que l'horaire global et maximal de sept heures d'enseignement des LCA sur le cycle 4 puisse être modulé différemment selon les besoins pédagogiques de l'établissement, si telle a été la décision du conseil d'administration. Par ailleurs, le 5 septembre 2017, le ministre a confié à M. Charvet, inspecteur général honoraire de lettres, et à M. Bauduin, inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional de lettres, la mission de valorisation des langues et cultures de l'Antiquité dont le rapport « Les Humanités au cœur de l'école » a été rendu au ministre le lundi 29 janvier 2018. Ce rapport préconise différentes mesures dont certaines sont déjà en cours d'élaboration. Il s'agit en premier lieu de développer la conscience linguistique des élèves, notamment aux cycles 3 et 4, en favorisant chez eux l'apprentissage du

lexique par le biais de l'étymologie et de l'histoire des mots. Des fiches-ressources à destination des enseignants sont en cours de rédaction et seront présentées à l'occasion du séminaire national de mai 2018. Ce séminaire intitulé « L'apprentissage du lexique par l'histoire des mots et les pratiques théâtrales au cycle 3 » proposera également des démarches pédagogiques innovantes fondées, notamment, sur la pratique théâtrale. Il est par ailleurs prévu la création d'une maison numérique des Humanités, nommée « Odysseum », qui offrira à des publics divers des portails multiples d'entrée dans la culture humaniste. Cette revalorisation des langues et cultures de l'Antiquité offrira des conditions plus stables d'enseignement aux professeurs de lettres classiques et suscitera plus d'attrait pour les concours de recrutement. Au regard de l'infructuosité chronique des concours et de la baisse du nombre de candidats, moins de postes ont été proposés aux concours. Entre 2016 et 2018, le nombre de postes a baissé de 17 % car le nombre de candidats a baissé de 17 %. Grâce aux propositions du rapport « Les Humanités au cœur de l'école » de MM. Charvet et Bauduin, les épreuves du CAPES externe de lettres classiques seront revues, pour la session 2019, notamment l'épreuve de thème/version afin d'être plus en phase avec le parcours et le niveau des étudiants. En outre, afin d'élargir le vivier des candidats, un CAPES "troisième voie"de lettres classiques pourra être ouvert à la prochaine session. Ce CAPES"troisième voie" est réservé aux candidats ayant cinq ans d'ancienneté dans le secteur privé et qui souhaitent, dans le cadre d'une seconde carrière, rejoindre le corps professoral. Par ailleurs le rapport préconise également de définir une planification pluriannuelle du volume de postes ouverts aux concours ainsi que la mise en place d'une certification complémentaire de LCA ouverte à différentes disciplines. Ainsi, par ces diverses mesures et ressources, les langues et cultures de l'Antiquité sont valorisées afin d'offrir à tous l'accès aux éléments fondamentaux d'une culture partagée.

Données clés

Auteur : M. Bastien Lachaud
Circonscription : Seine-Saint-Denis (6e circonscription) - La France insoumise
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 1561
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : Éducation nationale
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 12 mars 2018
Question publiée au JO le : 3 octobre 2017, page 4654
Réponse publiée au JO le : 10 avril 2018, page 3021